

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

de l'exercice

(Ordonnance Souveraine n° 3152 du 19 mars 1964)

"Le Panorama" - 57, rue Grimaldi
B.P. 475
MC 98012 MONACO CEDEX

ouvert le

Tél. : +377 98 98 86 43
Fax : +377 98 98 81 55

et clos le

N° de dossier :

Raison sociale ou désignation commerciale usuelle

Adresses: du siège de l'entreprise
de la direction de l'entreprise

à Monaco

des établissements en France

à l'étranger

Numéro d'appel téléphonique et adresse mail

Nature de l'activité, objet social

Forme juridique

Date de l'autorisation d'exercer

Capital social

Nombre, forme et valeur nominale des titres émis parts

actions

Identité des exploitants, associés en nom, gérants responsables et dirigeants (1)

Nom et prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Situation de famille :

Profession ou qualité :

à Monaco

Adresse du domicile et des résidences en France

à l'étranger

de l'expert-comptable ou du comptable de l'entreprise

des commissaires aux comptes

du représentant de l'entreprise (s'il s'agit d'une société étrangère)

(1) En cas d'insuffisance du cadre ci-contre, fournir ces renseignements sur un état annexe.

I - RÉSULTATS DE L'EXERCICE ouvert le et clos le

Ventilation du chiffre d'affaires global (tous droits et taxes compris T.T.C.)	France		
	Étranger (pays autres que la France)		
	Monaco		
CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL (tous droits et taxes compris)			
BÉNÉFICE COMPTABLE			a)
DÉFICIT COMPTABLE		b)	
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL			
BÉNÉFICE			
	rattachables à Monaco		c)
DÉFICIT		d)	
(c = a et d = b sauf si le redevable exploite des entreprises hors de Monaco et tient une comptabilité unique pour l'ensemble de ses opérations)			
RÉINTÉGRATIONS			
Amortissements non déductibles			
Provisions et charges à payer non déductibles			
Avantages personnels non déductibles			
Autres réintégrations			
TOTAL			e)
DÉDUCTIONS			
Plus-values exonérées (art. 10, 11-1, 11-2 O.S. n°3152).			
Plus-values suite à cession ou cessation d'entreprise (art. 11-3)			
Revenus nets de participations (art. 15 - régime des sociétés mères)			
Créance dégagée par le report en arrière des déficits (O.S. n° 8728)			
Abattement sur le bénéfice des entreprises nouvelles (O.S. n° 10324)			
Autres déductions			
TOTAL			f)
RÉSULTAT FISCAL			
Bénéfice $[c + e - f]$ ou $e - (d + 1)$			g)
Déficit $[d - e + f]$ ou $f - (c + e)$		h)	
Déficits reportés en arrière (à détailler sur un état annexe)			i)
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (suivi à détailler ci-contre)			j)
BENEFICE (g - j)			k)
RÉSULTAT FISCAL			
DEFICIT (h - i) reportables en avant		l)	

CALCUL DE L'IMPÔT

Montant des bénéfices	TAUX (voir page 4)	Impôt correspondant
Bénéfice taxable au taux normal	x TAUX	m)
Plus-values taxables pour la moitié de leur montant	x 1/2 x TAUX	n)
Plus-values taxables pour le cinquième de leur montant	x 1/5 x TAUX	o)

MONTANT DE L'IMPÔT**IMPUTATIONS**

Impôts étrangers (art.22 O.S. n° 3152 - joindre justifications)

Crédit d'impôt recherche (O.S. n° 10325 - joindre état annexe avec modalités de calcul)

IMPÔT EXIGIBLE [p-(q+r)]

LIQUIDATION DE L'IMPÔT

Montant des acomptes provisionnels payés pour la période considérée

Différence entre impôt exigible (s) et acomptes versés (t)	Solde exigible (s - t)		
	Excédent à imputer sur les exercices suivants (t - s)		

Crédits à valoir sur le montant du solde exigible (u) - à détailler ci-dessous

à titre d'excédents reportables des acomptes provisionnels payés au cours d'exercices antérieurs

à titre de crédits d'impôt recherche antérieurs non encore imputés sur l'I.S.B.

à titre de créances constatées antérieurement suite à des reports en arrière de déficits

Exercice clos	Crédits à valoir	Crédits utilisés	Reliquats de crédits à reporter

Total des crédits utilisés à reporter sur la ligne v)

Total des crédits à reporter sur les périodes suivantes
(remboursement sous conditions)

SOLDE DE LIQUIDATION DE L'IMPÔT A PAYER (u - v)

Règlement à joindre à l'ordre du Receveur des taxes chèque bancaire virement bancaire numéraire
(cocher la case correspondant au mode de paiement)

SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (page 2 ligne j)

Déficits antérieurs reportables (1 - 2)

Déficits de l'exercice (page 2 ligne l)

Total des déficits restant à reporter (3 + 4)

1)
2)
3)
4)
5)

II. ÉTAT DES INTÉRÊTS, ARRÉRAGES ET TOUS AUTRES PRODUITS DE CRÉANCES, DÉPÔTS, CAUTIONNEMENTS, COMPTES COURANTS, PAYÉS AU COURS DE L'EXERCICE.

(Cette déclaration n'est pas exigée lorsque le montant total versé à une même personne au cours de l'exercice ne dépasse pas 500 €). (O.S. n° 3152 art. 23-1-9°). (1)

Nom, prénoms et adresse complète de chacun des bénéficiaires	Dates des paiements	Montant

III. ÉTAT DES RÉPARTITIONS OU DISTRIBUTIONS DE BÉNÉFICES FAITES AU PROFIT DES ASSOCIÉS, CO-PARTICIPANTS, ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS AU COURS DE LA PÉRIODE RETENUE POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (O.S. n° 3152, art 23-1-12°a). (1)

Montant global des bénéfices répartis ou distribués	
---	--

IV. ÉTAT DES TRAITEMENTS, SALAIRES, INDEMNITÉS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS ET AUX CADRES AU COURS DE LA PÉRIODE D'IMPOSITION ET FIGURANT DANS LES CHARGES (O.S. n° 3152, art 23-1-12°b). (1)

Nom, prénoms et adresse complète de chacun des bénéficiaires	Dates des paiements	Montant

V. ÉTAT DES COMMISSIONS, COURTAGES, RISTOURNES COMMERCIALES OU AUTRES VACATIONS, HONORAIRES, DROITS D'AUTEUR OU D'INVENTEUR, etc. (O.S. n° 3152, art. 23-5). (1)

Nom, prénoms et adresse complète de chacun des bénéficiaires	Dates des paiements	Montant

POUR LA DETERMINATION DU TAUX :

- 33,33% pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2019
- 31% pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019
- 28% pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020
- 26,5% pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021
- 25% pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022

(1) En cas de nécessité, fournir ces renseignements sur un état annexe.

Certifié exact, à Monaco le

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DÉCLARATION :

- Copie certifiée conforme

- a) du compte d'exploitation b) du bilan,
- c) du compte de pertes et profits.

Signature

d) de la feuille de présence à l'assemblée ayant délibéré sur les résultats de l'exercice avec les comptes-rendus et les extraits des délibérations des conseils d'administration et des assemblées d'actionnaires.

- Relevé des amortissements et des provisions prélevés sur les bénéfices
- Relevé des principaux frais généraux de l'exercice
- Le cas échéant:

Nom, Prénom

Qualité du signataire

- engagement de réinvestir relatif aux plus-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé
- option pour le report en arrière des déficits et état de détermination du bénéfice d'imputation et de la créance résultant du report en arrière
- état détaillé du calcul du crédit d'impôt en faveur de la recherche.
- justification des impôts payés à l'étranger.